Syndicat Mixte
pour le SCoT du
Bassin de Vie
d'Avignon

Envoyé en préfecture le 22/12/2017
Reçu en préfecture le 22/12/2017
Affiché le 22/12/2017
ID : 084-258403153-20171218-DCS_2017_36-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Comité Syndical du 18 Décembre 2017

DCS n°2017-36

Date de convocation :
8 Décembre 2017

Délégués en exercice : 49

Titulaires : 23
Suppléants : 5
Absents non remplacés : 22

Quorum : 25

Votants : 27

L'an deux mille dix-sept, le dix-huit décembre, à quinze heures trente, le Comité Syndical s'est réuni au siège du SMBVA, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Christian RANDOULET, Président.

ETAIENT PRESENTS :
M. CASTELLI - Mme RIGAULT - Mme JULIEN - Mme D'INGRANDO - Mme ANCEY - M. SOLER - M. RANDOULET - M. ROCHE - M. SANDEVOIR - M. MANETTI - M. MALEN - M. BISCARRAT - M .PASERO - M. MARQUOT - Mme GASPA - M. GROS - M. TERRISSE - Mme LAFAURE - M. GARCIA - Mme DAMAS - M. GRAU - Mme WINKELMANN - M. LEAUNE - M. DRIEY - Mme GRANDMOUGIN - M. CROZET - M. GABRIEL - M. SAURA

ETAIENT EXCUSES :
Mme HELLE - M. GRANIER - M. BEL - M. BANACHE - M. BELLEVILLE - M. CHARLUT - M. FENOUIL - M. PAGET - M. BOMPARD - Mme ESPENON - M. DELFORGE - Mme GOURLOT

ETAIENT ABSENTS :
M. COSTA - M. ROBELET - M. BOLEA - M. DEMANSE - M. GUIN - M. DOUCENDE - M. ULLMANN - M. AVRIL - M. MUS - M. PERRAND

Secrétaire de séance : Monsieur Louis BISCARRAT

OBJET : Composition de la Commission d'Appel d'Offre (CAO)

Rapporteur : Christian RANDOULET

Le décret n°2006-975 du 1er Août 2006 portant Code des Marchés Publics prévoit en son article 22 le mode de désignation de la Commission d'Appel d'Offres.

Ainsi, le Syndicat avait par délibération n°2014-19 du 30/06/2017 fixé la dernière composition de sa CAO de la manière suivante :

Titulaires :
M. Christian RANDOULET
Mme Cécile HELLE
M. Christian GROS
M. Patrick MANETTI
M. Georges BEL
M. Louis BISCARRAT

Suppléants
M. Stéphane GARCIA
Mme Renée JULIEN
M. Xavier BELLEVILLE
M. Michel TERRISSE
M. Joris HEBRARD
Mme Carole DELAFONTAINE

Envoyé en préfecture le 22/12/2017
Reçu en préfecture le 22/12/2017
Affiché le 22/12/2017
ID : 084-258403153-20171218-DCS_2017_36-DE

En 2017, le périmètre du Syndicat a été significativement modifié (dissolution d'une intercommunalité, transferts de communes entre intercommunalités et extension par ajout d'une nouvelle intercommunalité).
Malgré ces changements, les élus composant la CAO ont été reconduits en qualité de délégués au sein du SMBVE par leurs EPCI respectifs.
Il convient donc de confirmer la composition précédente de la CAO, à savoir :

Titulaires :
M. Christian RANDOULET
Mme Cécile HELLE
M. Christian GROS
M. Patrick MANETTI
M. Georges BEL
M. Louis BISCARRAT

Suppléants
M. Stéphane GARCIA
Mme Renée JULIEN
M. Xavier BELLEVILLE
M. Michel TERRISSE
M. Joris HEBRARD
Mme Carole DELAFONTAINE

Le Bureau Syndical, réuni le Lundi 13 Novembre 2017, a émis un avis favorable.

Après avoir entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- **CONFIRME** la Délibération N°2014-19 du 30/06/2014,
- **FIXE** la composition comme suit
  - Titulaires :
    - M. Christian RANDOULET
    - Mme Cécile HELLE
    - M. Christian GROS
    - M. Patrick MANETTI
    - M. Georges BEL
    - M. Louis BISCARRAT
  - Suppléants
    - M. Stéphane GARCIA
    - Mme Renée JULIEN
    - M. Xavier BELLEVILLE
    - M. Michel TERRISSE
    - M. Joris HEBRARD
    - Mme Carole DELAFONTAINE

Envoyé en préfecture le 22/12/2017
Reçu en préfecture le 22/12/2017
Affiché le 22/12/2017
ID : 084-258403153-20171218-DCS_2017_36-DE

La délibération est adoptée.

Vote du Comité :

- POUR : 27
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

Mme GRANDMOUGIN, suppléante de M. DRIEY, n'a pas pris part au vote.

Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Pour extrait conforme
Le Président
Christian RANDOULET

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE VIE D'AVIGNON